

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
IMMER Alain
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine
REUTER Olivier
THILL Céline
VALANCE Bénédicte

VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël
BRUN Jérôme
OGER Isabelle

donne procuration à GAILLOT Philippe
donne procuration à GUINDT Philippe

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 792 Encaissement d'un chèque GROUPAMA, pour la participation financière d'achat d'extincteurs.

Notre assureur Groupama accompagne ses sociétaires dans la prévention des risques. La Caisse Locale prend en charge financièrement une partie des acquisitions d'extincteurs.

C'est au titre des achats 2023 de 2 extincteurs, effectuée le 03/08/2023 auprès de la société 3 Protection pour un montant de 381,56 € que nous avons sollicité Groupama, qui nous a accordé un montant de 55,54€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser un chèque de la BNP PARIBAS N° 6251790 du 16/11/2023 de 55,54 €, correspondant à la participation financière accordée par Groupama concernant l'achat de 2 extincteurs le 03/08/2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 27 novembre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 27/11/2023
Le Maire,

 